

019



**BUREAU  
VERITAS**

**Bureau Veritas Exploitation SAS**

LA CHAPELLE ST MESMIN  
1 rue de Micy  
45380 LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN France  
Téléphone : 02 38 88 18 69  
Mail : laurent.renoncet@fr.bureauveritas.com

**A l'attention de Mme VERDEZ Renée**

TRAIDIB  
3 RUE PIERRE BOUCHER  
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

## Rapport de prélèvement et d'analyse pour la recherche d'amiante

Intervention du 14/10/2019

Nom du site : TR AidIB

**Lieu d'intervention :** Usine  
ZA CANAL  
3 RUE PIERRE BOUCHER  
RTE FOURCHAMBAULT  
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Numéro d'affaire : 8241239  
Référence du rapport : 8241239/S1.3.2.ECH  
Rédigé le : 18/10/2019  
Rédigé et signé par : Laurent RENONCET

Ce document a été validé par son auteur  
Ce rapport contient 17 pages y compris les annexes.



Signature du  
rédacteur :

# SOMMAIRE

<b>1 BUT DE LA MISSION.....</b>	<b>3</b>
<b>2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>3 LABORATOIRE D'ANALYSE.....</b>	<b>4</b>
<b>4 RESULTATS.....</b>	<b>5</b>
4.1 Planche(s) de repérage.....	6
4.2 Photos.....	9
4.3 Attestation et certificat.....	12
4.4 Rapport d'analyses du laboratoire.....	15

## 1 BUT DE LA MISSION

Effectuer un ou plusieurs prélèvements d'échantillons de matériaux ou produits pour analyse en vue d'une recherche de présence d'amiante, désignés par le donneur d'ordre lors de la commande ou lors de l'intervention.

Analyser par examen en microscopie optique ou électronique à transmission des échantillons de matériaux en vue de détecter une éventuelle présence d'amiante.

### NOTA :

**La présente mission, ne peut en aucun cas se substituer aux missions de diagnostics réglementaires imposés par la réglementation en vigueur, comme les diagnostics de transaction immobilière, les repérages pour intégration au dossier Technique Amiante ou les repérages avant travaux et démolition.**

#### Cas des prélèvements réalisés sur équipements :

**Les résultats de cette mission, ne peuvent être assimilés à un repérage exhaustif de l'équipement ou de la partie d'équipement où les prélèvements ont été effectués.**

**Les résultats ne sont pas transposables à un autre équipement ou partie d'équipement.**

#### Cas des prélèvements réalisés sur composant de la construction :

**Les résultats contenus dans ce rapport ne peuvent, en aucun cas, tenir lieu de repérage exhaustif du ou des bâtiments visités.**

## 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT

Chaque prélèvement a été placé dans un double conditionnement hermétique sur lequel est identifié précisément la référence de l'échantillon.

Le chapitre Résultat, ci-après, indique dans un tableau les informations suivantes pour chaque prélèvement :

- La date du prélèvement,
- Sa localisation
- Le libellé du matériau prélevé et la référence de l'échantillon correspondant
- La description du matériau prélevé
- Le(s) composant(s) de la construction concerné
- Une observation, le cas échéant
- la présence d'amiante ou non

### 3 LABORATOIRE D'ANALYSE

<i>Société</i>	<i>N° d'accréditation</i>	<i>Adresse</i>	<i>Coordonnées</i>
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe Bobierre CS 90827  44323 NANTES CEDEX 3 France	+33 2 51 83 49 48

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyse appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META) considérée comme la méthode de référence applicable à tous types de matériaux.

## 4 RESULTATS

Remarque(s) complémentaire(s): L'accès à une seule zone nous a été accordée pour des raisons de sécurité. Deux prélèvements de plaques ondulées de couverture ont été réalisés près de la façade Est de l'usine. De nombreux débris ont été trouvés sur le sol aux alentours de cette façade, ou mélangés dans les balles de papier/cartons ayant brûlé (Cf. photos en annexe, les débris sont entourés par un cercle rouge). Le sol autour dans cette zone est considéré pollué. De même, une toiture en bac acier, visible depuis un point haut, présente des débris cassés. Une autre partie du bâtiment côté Ouest (inaccessible) est recouverte de plaques de même nature et dégradées.

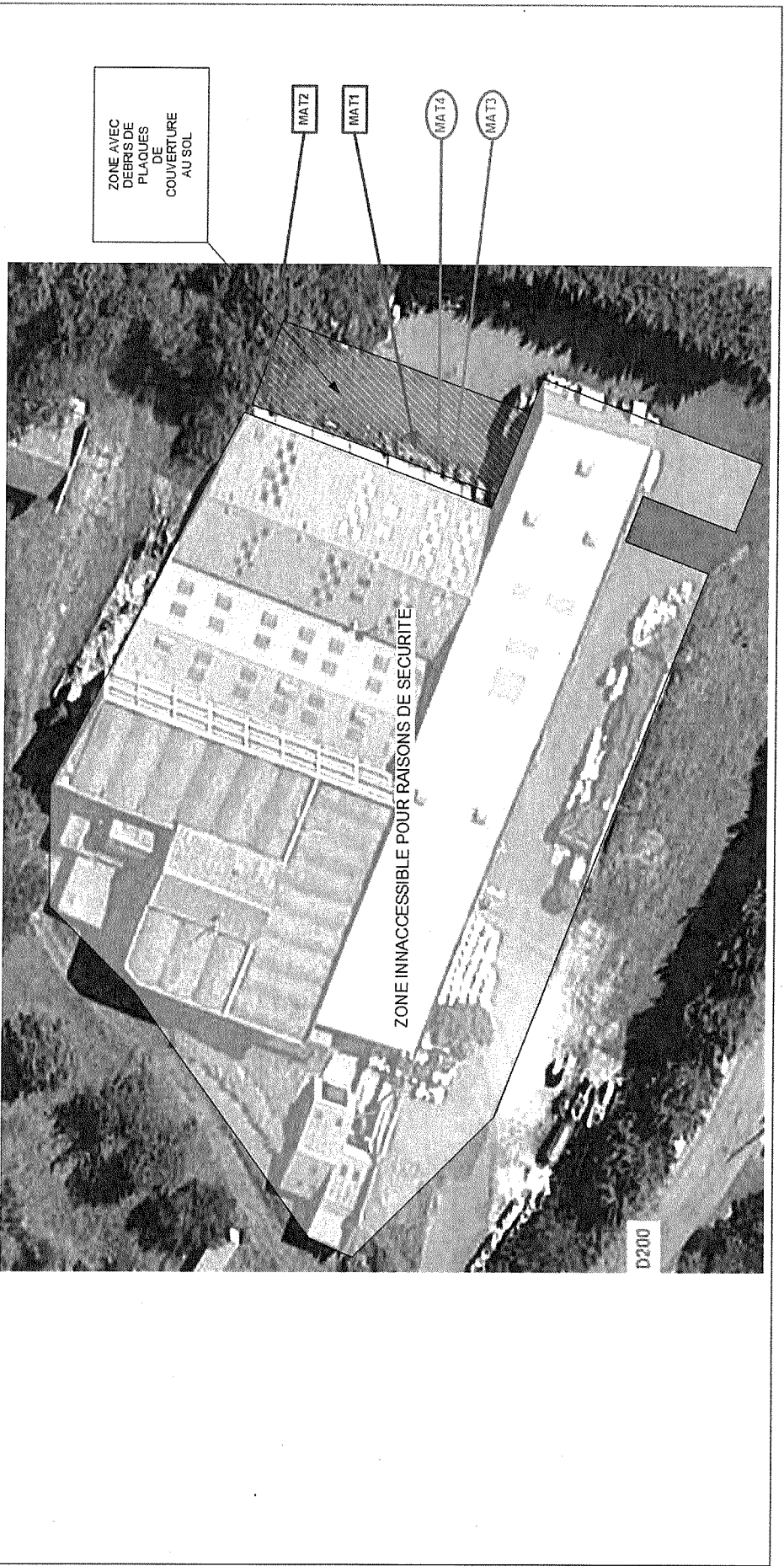
Les analyses ont porté sur 4 échantillons

Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après.

Date de prélèvement	Matériau (Réf. Échantillon)	Description	Composant de la construction	Réf. plan	Observations	Amiante Oui/Non
<b>Bâtiment-Étage : Usine Extérieure / Façade est</b>						
14/10/2019	Plaque ondulée (MAT1)	fibre-ciment	Couverture	MAT1	débris tombé au sol	Oui
14/10/2019	Plaque ondulée (MAT2)	fibre-ciment	Couverture	MAT2	débris tombé au sol	Oui
14/10/2019	Joint de bride (MAT3)	/	tuyauterie	MAT3	sur tuyauterie tombée au sol	Non
14/10/2019	Peinture (MAT4)	intumescente	Poutre	MAT4	sur IPN tombé au sol	Non

## 4.1 Planche(s) de repérage

<b>PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE</b>		<b>LEGENDE</b>		<b>Situation du bien</b>	
48°55'56.0" N / 12°54'38.5" E 18150 La Guiche-sur-Caumont		Prélèvement n°X contenant de l'amiante Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante			
Date visite : 07/10/2015 Auteur : L. RENONCET N° dossier : 8211239 Planche : CR pag 09 page Indice : 0		MAT 1 ↑ MAT 2 ↑ MAT 1 ↑ MAT 2 ↑ Plaque de couverture Plaque de couverture			
MA 1x MA 1x					



<b>Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)</b>	
Site : Usine	Localisation : Extérieur
Adresse : ZA CANAL 3 RUE PIERRE BOUCHER RTE FOURCHAMBAULT 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	
Réalisé par : Laurent RENONCET	N° de planche : 1 / 1





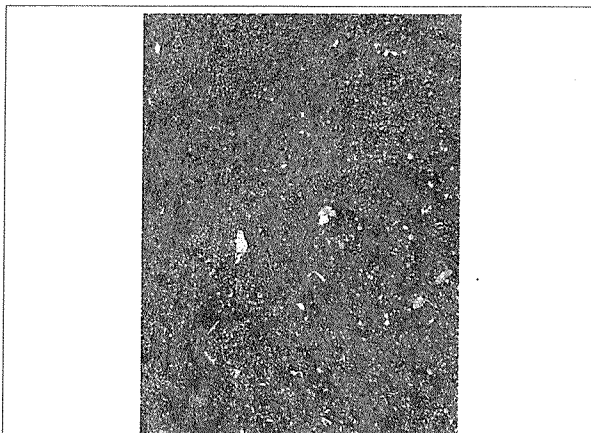
## 4.2 Photos



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



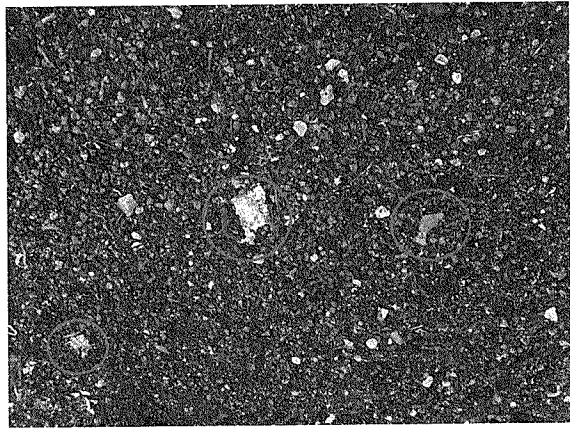
Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



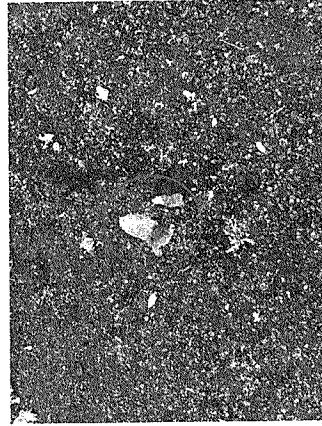
Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



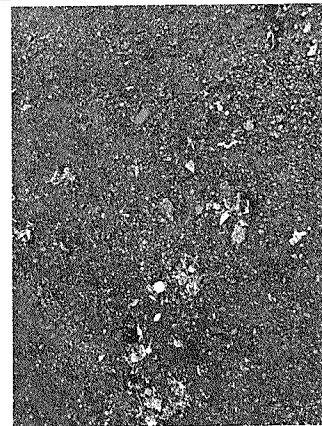
Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



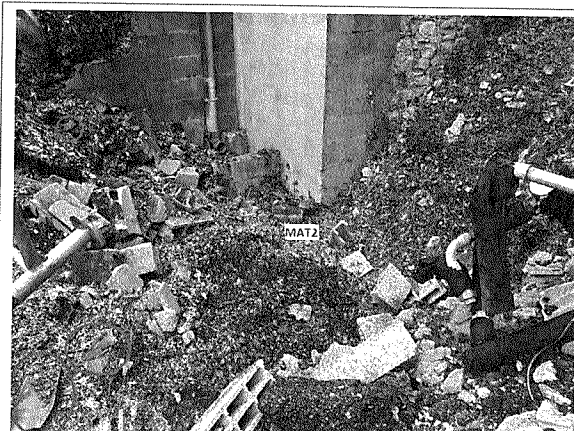
Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)

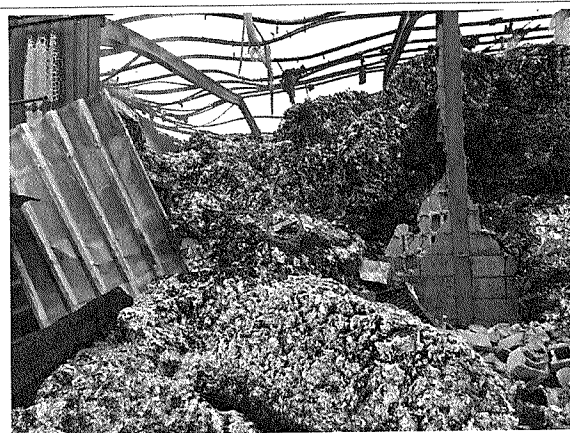




Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT1 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT2 : Extérieur / Façade est - Plaque ondulée-  
(Présence d'amiante)



Prélèvement - MAT3 : Extérieur / Façade est - Joint de bride-  
(Absence d'amiante)



Prélèvement - MAT4 : Extérieur / Façade est - Peinture-  
(Absence d'amiante)

### **4.3 Attestation et certificat**

**Attestation d'assurance :**



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

**BUREAU VERITAS SERVICES France SAS**  
8 Cours du Triangle  
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

**Bureau Veritas Exploitation SAS**  
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

**MSIG Insurance Europe AG**  
65, rue de la Victoire - 75009 Paris  
Tél : 01 40 67 12 34 - Fax : 01 40 67 12 34  
RCS Paris 753143882 APE 65122

MSIG Insurance Europe AG  
Succursale en France  
65 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
Tel: +33(0)1 40 67 42 42  
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z  
Siège social: An den Dominikanern 11-27  
50668 Cologne  
Allemagne

**Certificat :**



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

**RENONCET Laurent**  
sous le numéro 12-231

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- Amiante sans mention**      **Prise d'effet : 09/06/2017**      **Validité : 08/06/2022**  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- Amiante avec mention**      **Prise d'effet : 09/06/2017**      **Validité : 08/06/2022**  
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
- DPE individuel**      **Prise d'effet : 10/11/2017**      **Validité : 09/11/2022**  
Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011
- CREP**      **Prise d'effet : 07/07/2017**      **Validité : 06/07/2022**  
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011
- Electricité**      **Prise d'effet : 22/01/2014**      **Validité : 21/01/2019**  
Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009



**Véronique DELMAY**  
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance  
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO D6

ABCIDIA CERTIFICATION - 10, rue de la République - 92000 Nanterre - France  
M. RENONCET Laurent - 12-231 - 12-231-2014-2017-2019-2022  
www.abcidia-certification.com

#### **4.4 Rapport d'analyses du laboratoire**

**BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS**  
**Monsieur Laurent RENONCET**  
 1 Rue de Micy  
 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NS-079607-01      Version du : 16/10/2019 1:23      Page 1/2  
 Dossier N° : 19W037825      Date de réception : 15/10/2019      Date d'analyse : 15/10/2019  
 Référence Dossier : 1510/797445/19164

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	MAT1 - Plaque dure - Sol	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	<b>MOLP</b> *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
002	MAT2 Plaque dure - Sol	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (beige)	<b>MOLP</b> *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
003	MAT3 - Joint bride - Sol	Matériau semi-dur de type joint (gris)(i)	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	MAT4 - Peinture - IPN au sol	Matériau de type peinture (rouge)(i)	<b>MET</b> *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS**

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827

F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION  
 N° 1- 5597  
 Portée disponible sur  
 www.cofrac.fr





---

**RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX**

---

N° de rapport d'analyse : AR-19-NS-079607-01

Version du : 16/10/2019 1:23

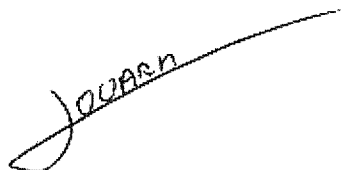
Page 2/2

Dossier N° : 19W037825

Date de réception : 15/10/2019

Date d'analyse : 15/10/2019

Référence Dossier : 1510/797445/19164



Amaury Louarn  
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS**

7 rue Pierre Adolphe Bobierre ,CS 90827

F-44308 NANTES CEDEX 3, FRANCE

Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: [www.eurofins.fr/hdb](http://www.eurofins.fr/hdb)

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION  
N° 1- 5597  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



